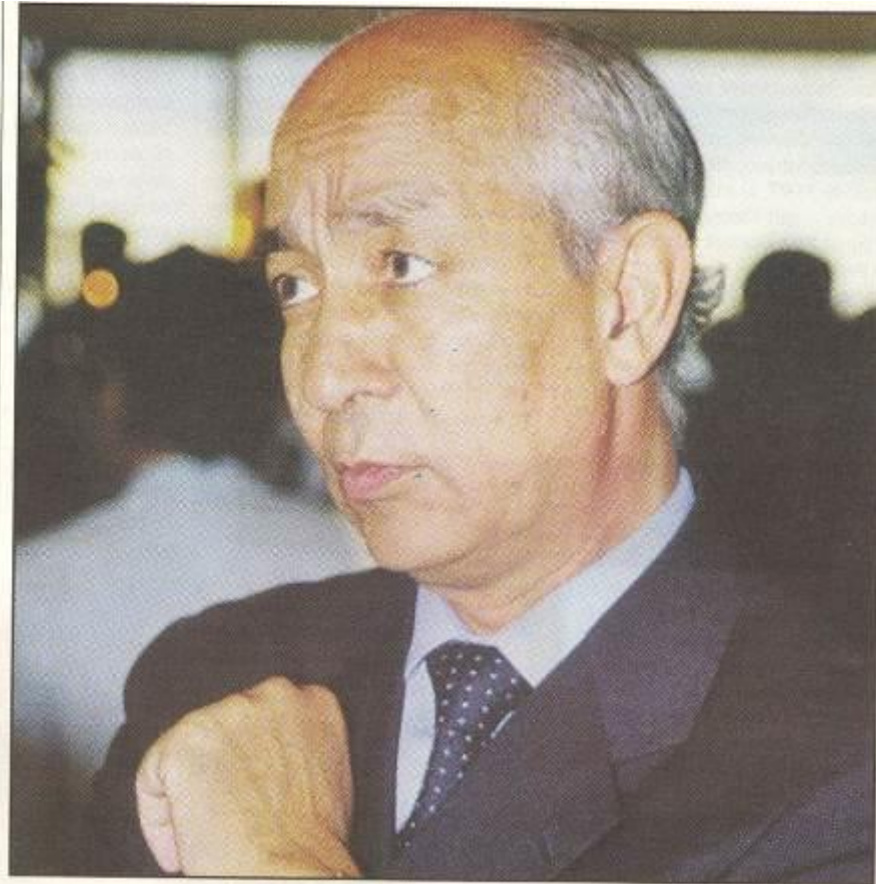


Le mémo-témoignage de Moulay Hicham à Driss Jettou

DOCUMENT. Suite aux répercussions de l'affaire du «faux anthrax», le prince Moulay Hicham, apprenant que le ministère de l'Intérieur avait décidé la création d'une commission ad hoc sur le sujet, a pris attache avec Driss Jettou et lui a transmis un mémorandum expliquant ses positions sur la question et les implications politiques des faits qu'il relate. Texte intégral.



• Le ministre de l'Intérieur, Driss Jettou, n'a toujours pas donné suite à l'annonce de la constitution d'une commission ad hoc concernant l'affaire Belhaj.

Le ministère de l'Intérieur, M. Driss Jettou, m'a informé, lors de nos deux entretiens téléphoniques des 16 et 18 novembre 2001, de la création d'une Commission au sein de son département aux fins d'enquête sur certaines révélations faites par plusieurs publications à propos de ce qu'il est convenu d'appeler l' "affaire Walid Belhaj ". Par lettres en date des 16 et 26 novembre, je faisais part au ministre de ma satisfaction quant au principe même de la mise sur pied de cette Commission et je lui exprimais ma totale disposition à coopérer avec elle afin qu'elle puisse accomplir sa tâche dans les meilleures conditions, et que toute la lumière soit faite sur les agissements des services de la D.S.T. à mon égard et à l'égard de ma famille.

Il s'agit là en effet d'une affaire particulièrement grave. Elle s'est traduite notamment par l'interpellation de Walid Belhaj par des policiers qui ont exercé de fortes pressions sur lui. Ils ont ainsi exigé qu'il signe un procès verbal rédigé à l'avance et mettant en cause des "rapports assidus et secrets" que j'aurais entretenus avec des officiers supérieurs des Forces Armées Royales.

Dans ces conditions, je crois utile et circonstancié d'adresser à la Commission précitée ce mémoire fondé sur de nombreux témoignages, et articulé sur plusieurs points relatifs aux véritables tenants et aboutissants de cette affaire.

Rappel des faits significatifs

Certains faits doivent en effet être rappelés. De par leur chronologie, leur nature et leur portée, ces faits convergent vers un premier constat: les actions que je vais décrire participent bel et bien d'une démarche ne visant rien de moins qu'à tenter de me mettre en cause sur la base d'une campagne insidieuse touchant la sécurité et la stabilité du Royaume.

C'est que depuis des années, je n'ai eu de cesse de souligner la gravité de la crise politique, sociale et culturelle que traverse le Royaume. Les hypothèses qui compromettent les chances d'un réel développement ont fait l'objet, en particulier depuis le

printemps 2001, de nouvelles prises de position de ma part, que ce soit dans ma conférence à l'IFRI (Institut Français de Relations Internationales) à Paris, le 21 mai, ou dans l'article publié par le quotidien français "Le Monde" dans son édition datée du 27 juin 2001. À chaque fois, j'avais mis l'accent, avec esprit de responsabilité, sur les difficultés et les blocages de la situation actuelle au Maroc.

Je me suis ainsi interdit le silence parce que ma loyauté envers mon pays et ma famille m'interdisent de me taire, alors que de forts vents d'incertitude et d'inquiétude soufflent sur le Royaume. Cette prise de position a été d'ailleurs largement comprise et débattue dans les rangs des forces vives de la nation. Mais elle n'a pas été, semble-t-il, du goût de certains milieux bien connus qui ont voulu lui apporter la réplique dans un «*mémoire*» adressé trois semaines plus tard à la presse française, et signé par trois journalistes aux ordres d'on ne sait trop qui ... Cette opération s'est notamment traduite par des tentatives auprès de certaines rédactions parisiennes pour la publication de ce «*mémoire*» ; ces tentatives ayant échoué, il n'y eut, dès lors, pas d'autre choix que de les redéployer dans la confusion au Maroc, auprès de certains supports de presse.

Préparée de longue main pourtant, cette action n'aura été finalement qu'un «*pétard mouillé*» ; elle n'a trompé personne quant à ses réels maîtres-d'œuvre, plus soucieux d'une gestion frileuse et carriériste de leur actuel «*statut*» que d'engager un véritable débat national. En me mettant en cause, l'on a voulu personnaliser et pervertir la délibération politique élargie que j'appellais de mes vœux pour appréhender les voies et les moyens d'une véritable transition démocratique inscrite à l'ordre du jour ces dernières années, notamment avec l'avènement du nouveau Règne. Dans la foulée de ce *mémoire*, voilà qu'une autre voix s'est également élevée dans l'hebdomadaire «*Jeune*

Afrique l'Intelligent» (n° 2118-2219 du 14 au 27 août 2001). Un membre du gouvernement, le ministre Lahlimi, y déclare: «*On a l'impression que ses déclarations suivent un plan minutieusement concocté. Certains vont même jusqu'à évoquer, en privé, un soi-disant complot étranger dont il serait l'instrument*». De telles accusations, dont la gravité ne saurait être évacuée sont significatives de tout un état d'esprit: de la culture du «*complot*» tellement sollicitée depuis pratiquement quatre décennies chez ceux-là mêmes qui y baignent depuis des lustres, incapables qu'ils ont été de donner la mesure de leur capacité et de leur engagement dans le champ de la légalité et la compétition politique responsable; de la volonté établie chez certains de me mettre en cause de manière à dénaturer grossièrement mes prises de position ; enfin, de la mise au point, dès ce moment-là, d'un préconditionnement de l'opinion publique nationale devant conduire par avance à mon incrimination sur la base d'un dossier d'«*accusation*» en cours de fabrication.

C'est ainsi qu'arrive, à point nommé pourrait-on dire pour les instigateurs de cette basse manœuvre, l'«*affaire de la poudre*» dans laquelle sont concernés deux de mes amis d'enfance, Abdelkader Alj et Hicham Qadiri. Le montage qui a été fait à cette occasion s'apparente bien à une opération visant pratiquement à m'impliquer dans une déstabilisation politique. Et les différentes péripéties qui s'y attachent donnent un éclairage inquiétant sur un certain nombre de pratiques condamnables qui sont encore en vigueur.

De quoi s'agit-il ?

M. Hicham Qadiri envoie à notre ami commun, M. Abdelkader Alj, un pli le mardi 16 octobre par coursier dans lequel a été mise la poudre ; une

C'est que depuis des années, je n'ai eu de cesse de souligner la gravité de la crise politique sociale et culturelle que traverse le Royaume.

lettre y est également annexée relative à son associé, M. Robert Assaraf. Compte tenu du contexte de la mi-octobre, Abdelkader Alj dépose plainte, encouragé d'ailleurs par Robert Assaraf qui «*alerte*» au même moment un responsable d'un service de sécurité, le général Hamidou Laanigri, directeur de la D.S.T. Alors que Abdelkader Alj retire sa plainte le jeudi 18 octobre, son ami Hicham Qadiri est interpellé le lendemain, soit le vendredi 19 octobre, et gardé à vue durant trois jours en violation du délai légal de 48 heures. Lors de ces interrogations - que des témoins ont pu entendre, le téléphone de Hicham Qadiri étant resté actif- celui-ci, tout au long de la première journée, a subi de fortes pressions de la part des enquêteurs ; ils voulaient absolument lui faire dire que le Prince Moulay Hicham était le commanditaire de l'envoi de l'enveloppe incriminée. Il a refusé. Les enquêteurs recourent alors à d'autres pressions psychologiques en décidant d'autoriser son épouse à lui rendre visite. Convoquée, celle-ci est restée cinq heures dans les locaux du commissariat; elle n'a pu voir cependant son mari, mais elle a fait l'objet à son tour d'un interrogatoire. Ce même jour, les interrogatoires de Hicham Qadiri reprennent, mais sur la base de questions d'une formulation différente: on lui demande cette fois de «*dire que le Prince Moulay Hicham était au courant de la lettre*». Le dimanche 21 octobre, une autre tentative est faite en direction du premier cercle des proches de Hicham Qadiri. Un émissaire, se disant mandaté par un haut responsable du ministère de l'Intérieur, leur demande de faire revenir Hicham Qadiri sur ses précédentes déclarations et alors «*tout rentrera dans l'ordre*», les rassure t-on. Il apparaît bien, dans ces conditions, que dès le départ de cette «*affaire*», les policiers n'ont pas eu d'autre souci que de tenter de m'y insérer en se fondant sur les relations d'amitié qui me lient à Abdelkader Alj et à Hicham Qadiri. Il apparaît bien aussi qu'ils se sont appuyés sur les écoutes téléphoniques de conversations que j'avais eues avec ce dernier. C'est donc avec préméditation qu'a été mise .en

œuvre une opération me concernant et qui s'apparente à une machination.

Devant le refus persistant de mon ami Hicham Qadiri, et l'ébruitement de l'affaire, les policiers essaient de faire croire que c'est mon autre ami, Abdelkader Alj lui-même qui m'aurait mis en cause. Allégation fautive: quand il a retiré sa plainte le jeudi 18 octobre, Abdelkader Alj a déclaré qu' «*il n'a jamais été question du Prince Moulay Hicham*» -une lettre manuscrite de l'intéressé à ce sujet est disponible. Plus encore: Abdelkader Alj a confirmé, par ailleurs, que les enquêteurs ont essayé de le désorienter avec certains procès- verbaux; et il a tenu à préciser que si d'aventure le nom du Prince y figurait, ce ne serait qu'à la suite de manœuvres de tromperie. Enfin, cette version que donne Abdelkader Alj a déjà été présentée dans une cassette audio disponible autorisée: «*Je veux voir, y déclare Abdelkader Alj, tous les procès-verbaux, pour être sûr que le Prince Moulay Hicham n'y est pas cité ...* ».

La commission ad hoc doit, de son côté, pouvoir établir pourquoi un enregistrement dissimulé avait été fait à cette occasion. Et quel service s'en était chargé alors qu' Abdelkader Alj était la victime. Mais les manipulations vont encore plus loin. Le 16 novembre, soit le jour où le ministre de l'Intérieur, M. Driss Jettou, m'informe de la création d'une Commission ad hoc pour enquêter sur cette affaire, M. Robert Assaraf -appelé de Paris ... invite instamment son associé, M. Abdelkader Alj, à faire une lettre. Datée de ce même jour, celle-ci est rendue publique dans la presse. Elle précise qu'Abdelkader Alj n'a «*fait l'objet d'aucune pression ni de la police, ni de quelque service officiel que ce soit*» pour mettre en cause le Prince Moulay Hicham. Or, dans la même journée, Abdelkader Alj, dans une autre lettre manuscrite celle-là m'écrit que «*Robert Assaraf lui a dit qu'il fallait calmer le jeu suite à un entretien avec un haut responsable qu'il a vu hier ...* ». Référence doit être faite ici à un rendez-vous qui a eu lieu la

veille, à Casablanca, et qui a réuni un haut responsable et Robert Assaraf .

Il semble bien que le message de ce haut responsable à cet interlocuteur ait été assez important pour justifier que l'intéressé reporte le lendemain de trois heures son retour à Paris. Il faut ajouter au passage que c'est ce même Robert Assaraf qui avait piloté avec un haut responsable, au mois de juillet à Paris, la tournée précitée de la délégation des journalistes dite «*tournesol*» ... Cela dit, d'autres questions doivent être clarifiées. En effet, si les auteurs d'envoies d'enveloppes de «*faux Anthrax*» ont été identifiés et poursuivis pénalement, subsiste encore le «*mystère*» du pli reçu -le jeudi 18 octobre, le même jour que l'ouverture de l'enveloppe par Abdelkader Alj- par l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat. Comment expliquer cette «*coïncidence*» ? Quelle justification donner à «*l'incapacité*», observée depuis près de deux mois, par la police à mener cette «*enquête*» à son terme? Et si cette enquête a déjà abouti, on ne connaît pas l'identité ni le «*background*» complet de l'expéditeur de cette enveloppe. En tout état de cause, subsistent des questions quant à la singulière concomitance de l'ouverture des deux plis (Hicham Qadiri, Ambassade américaine à Rabat), d'autant plus que Robert Assaraf était en liaison directe, la matinée de ce même jour, à la fois avec son associé Abdelkader Alj et le général Hamidou Laanigri.

La Commission ad hoc devra se pencher sur tous ces éléments. Je dispose à ce sujet d'un témoignage particulier qui ne peut que clarifier ce point. Pour ma part, je suis convaincu qu'il y a eu là une manipulation visant -à partir de l'affaire d'Abdelkader Alj, à établir par tous les moyens une connexion entre ces deux enveloppes et ce, à la faveur de la grande émotion liée aux attentats du 11 septembre. Ne sommes-nous pas dans un schéma qui se proposait de fournir d'autres éléments de nature à conforter la thèse de la déstabilisation que l'on a voulu instruire à ma charge et à lui donner ainsi une audience internationale évidente dans un contexte fortement

DECRYPTAGE

émotionnel ? Telles sont bien quelques-unes des questions de principe -parmi tant d'autres- que je suis légitimement fondé à me poser et à propos desquelles j'invite la Commission ad hoc à se pencher de manière approfondie et complète.

Les prises de position de certains médias sous contrôle de milieux bien identifiés ne peuvent que conforter tous les éléments que j'ai avancés jusqu'à présent. Si un étonnant mutisme a été observé à propos des autres «affaires de poudre», tel n'a été le cas d'une affaire pourtant de même nature -celle de Abdelkader Alj- qui, elle, fait l'objet d'un grand traitement médiatique. Ainsi, comment se fait-il que «*Le Matin du Sahara*» ne cite que cette dernière affaire en tentant de la lier, dans ces éditions des 19, 20 et 21 octobre, à celle de l'ambassade américaine ? Comment expliquer que ce même journal rapporte, dans ses éditions des 23 et 24 octobre, que la première libération de Hicham Qadiri, le lundi 22 octobre, est intervenue en attendant un complément d'enquête pour voir son lien avec le pli reçu par la mission diplomatique des U.S.A. à Rabat ?

Comment ne pas voir dans l'«*affaire de la poudre*» de Marrakech, revenue au premier plan pour mettre en exergue la condamnation de son auteur à dix mois de prison ferme, une préparation de la peine qui allait également frapper Hicham Qadiri, au nom du principe de l'«*égalité devant la loi*», enveloppé dans un populisme de mauvais

C'est bien le général Laânigri, directeur de la D.S.T. que j'accuse de cette grossière manipulation visant à m'impliquer dans une opération de destabilisation de l'Etat.

aloi ? Comment douter que la lourde condamnation de la femme de Marrakech n'était en fait qu'une préparation du jugement allant frapper Hicham Qadiri qui n'avait pas cédé aux pressions ni au chantage? Que penser encore de cette même publication, qui, le 17 novembre, reprend le démenti d'Abdelkader Alj adressé pourtant au seul hebdomadaire «Le Journal» et qui n'avait fait l'objet d'aucun communiqué de presse ? Autant de données qui ont forgé la conviction que, derrière tout cela, il y avait une mécanique en action ...

Un média officiel se distingue encore dans cette sous-traitance sécuritaire, mais sur un autre plan cette fois-ci: la chaîne de télévision «2M».

Celle-ci a en effet diffusé, le samedi 20 octobre -alors que Hicham Qadiri était encore en garde à vue- un communiqué s'en prenant à moi. Parce que j'avais été invité par la revue «*Wijhat Nadar*» à assister à un débat, au siège de la MAP, sur les «*conséquences des attentats du 11 septembre*», cette manifestation a été censurée par «2M». Les protestations indignées des participants et d'une grande partie des publications nationales à propos de cette décision n'ont eu pour réaction de la part de cette chaîne que ce communiqué peu honorable pour un média censé pourtant refléter un certain discours officiel sur la nécessaire consolidation de la pratique démocratique et de l'exercice des libertés.

Alors que toutes ces menées battaient leur plein



• Ahmed Lahlimi, ministre des affaires générales a été dans les colonnes de «Jeune Afrique» un des principaux détracteurs du prince .

avec les opérateurs et les relais mentionnés, voilà qu'une autre gazette -dont les liens avec la D.S.T. sont établis- entre à son tour dans cette opération en publiant une soi-disant «*enquête*», reprenant à son compte la thèse de la déstabilisation. À cet effet, elle considère que cette affaire n'est pas le fruit du hasard; qu'elle participe pratiquement d'un «complot» ; qu'elle n'est pas l'«*expression d'initiatives isolées*» mais qu'elle traduit, avec d'autres affaires (Adib, Boukhari), «*la volonté*

insidieuse de déstabiliser le Maroc» avec le concours de certains journalistes de la presse internationale ... L'origine de toutes ces assertions ne fait pas de doute car c'est ce même support qui a reproduit des extraits du dossier Qadiri alors que ce dernier était encore l'objet d'une instruction régie selon la loi par le secret. Et c'est cette même publication qui, 48 heures après que le ministre de l'Intérieur m'eût informé de la création d'une Commission ad-hoc, a cru bon de publier de larges extraits relatifs au mandat et au rôle de celle-ci. Cependant, le seul obstacle de taille qui subsistait devant la thèse de la déstabilisation était la "réconciliation" annoncée entre SM. Le Roi Mohammed VI et moi-même. Sur ce point, à la suite de contacts familiaux, ont été levées les mesures de filature dont moi-même et mes proches étions l'objet, les samedi 20 et dimanche 21 octobre. De nombreux témoignages à propos de ces filatures sont à la disposition de votre Commission. Pour tenter de surmonter cet obstacle, un officiel de l'ambassade du Maroc à Paris, appelé dans la journée du samedi 27 octobre à Rabat, est chargé de démarcher, les 29/30 et 31 octobre, certains milieux dans la capitale française afin de démentir toute information concernant la dite réconciliation. Là encore, des témoins sont prêts à confirmer le fait devant votre Commission.

C'est en tenant compte de tous ces éléments qu'il faut revenir sur l'affaire Walid Belhaj. En effet, le ciblage de ce dernier n'est pas dû au hasard: son père -aujourd'hui commandant en retraite- avait été détaché durant de nombreuses années auprès de mon père, feu Son Altesse Royale Le Prince Moulay Abdellah. Avec cette nouvelle affaire, les inquiétudes que j'ai exprimées à diverses reprises dans la presse se trouvent confirmées d'une manière accablante. Ainsi Walid Belhaj, mon ex-employé, est interpellé le dimanche 21 octobre par trois policiers en civils qui l'interrogent ensuite durant

presque une heure dans un véhicule de type R25, à proximité d'une villa située dans le lotissement OLM à Rabat. Au cours de cet interrogatoire, ils ont exigé de Walid Belhaj qu'il signe un témoignage écrit à l'avance par leurs soins mentionnant que le Prince Moulay Hicham avait des «*liens assidus et secrets avec des hauts gradés des Forces Armées Royales*». Devant le refus de mon ex-employé, des menaces voilées ont été proférées à son encontre, et un sursis de 48 heures lui a été accordé pour se décider, avec interdiction de quitter Rabat ... Il faut ici rappeler que cette tentative d'extorsion d'aveux a été menée le 21 octobre alors que Hicham Qadiri était depuis deux jours déjà en garde-à-vue dans les locaux de la police à Casablanca. Comment ne pas y voir un coup monté d'une particulière gravité? Comme je l'ai déclaré à la presse, je ne puis que m'insurger contre une manipulation de cette nature visant à m'impliquer dans une opération de déstabilisation de l'Etat. Il s'agit en effet d'un acte dangereux on ne peut plus condamnable. Et c'est bien le général Laânigri, directeur de la D.S.T., que j'accuse de cette grossière manipulation visant à m'impliquer dans une opération de déstabilisation de l'Etat. S'agit-il d'une initiative unilatérale ou d'une préoccupation de vigilance que le général a étendue et dénaturée pour satisfaire des desseins «*opérationnels*» et politiques qui lui sont propres? Pour ma part, je serais plutôt enclin à adopter à cette dernière hypothèse. En tout cas, la question mérite d'être posée pour que les responsabilités soient clairement établies. Par ailleurs, la concomitance de cette opération avec d'autres faits concernant deux de mes amis jette une lumière crue sur des pratiques visant à préparer un dossier monté de toutes pièces par un responsable d'un service de sécurité. De telles méthodes doivent faire l'objet d'une enquête circonstanciée dans le cadre de la Commission ad hoc. L'enquête devra être menée jusqu'au bout afin de répondre aux questions légitimes que se posent tous les démocrates et progressistes marocains quant aux hypothèses qui pèsent sur cette étape historique de la transition que

traverse le Royaume.



• Robert Assaraf, ex-patron de l'ONA et président du magazine «Marianne» est au centre de l'affaire du «faux anthrax»

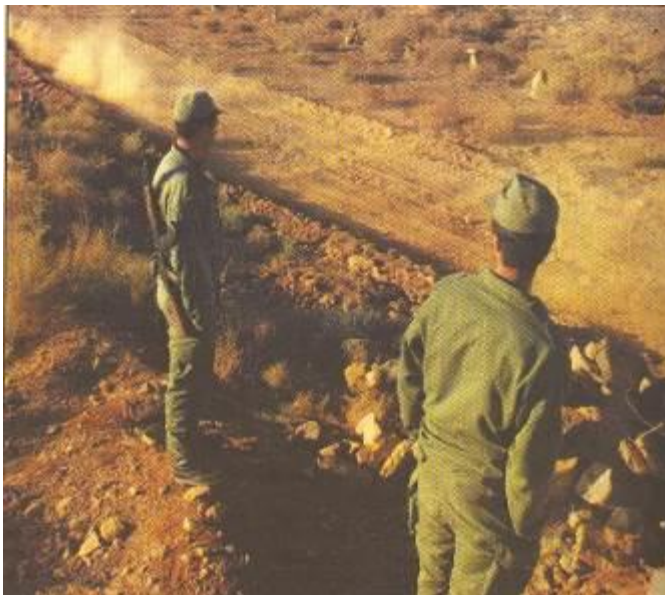
De l'autorité de l'Etat et de la protection des libertés

Tous les faits que je viens de relater, ajoutés aux filatures dont nous, avons été l'objet, moi-même, ma famille et mes amis, de même que les agressions téléphoniques contre mon épouse, peuvent être étayés par des documents et des témoignages que je tiens à la disposition de la commission ad hoc.

Tous ces faits relèvent de dysfonctionnements graves qui nourrissent mes plus vives appréhensions quant à la situation' actuelle que traverse le Royaume. Je pense qu'il faut travailler à les enrayer et que notre pays n'avancera dans la voie du progrès et de la modernité que si le débat démocratique et les formes qu'il doit prendre sont acceptés par tous. Ce sont là des convictions que j'ai exprimées publiquement depuis des années tant au Maroc qu'à l'étranger.

DECRYPTAGE

Profondément attaché à mon pays et à ma famille, je milite pour une refondation de la Monarchie sur des bases démocratiques et populaires renouvelées. Je suis convaincu que cette réforme doit être inscrite à l'ordre du jour du nouveau Règne, et qu'à chaque séquence historique la Monarchie doit revivifier ses bases et ses fondements pour pouvoir exprimer de la manière la plus conséquente les aspirations les plus authentiques du peuple marocain. A ce propos, je tiens à souligner que je reste fidèle à l'idée selon laquelle l'institution militaire doit rester en dehors de la sphère politique. A cet égard, je me félicite que le Maroc ait toujours su conserver cet atout majeur, se différenciant ainsi de nombreux pays musulmans et du tiers monde. Il s'agit là d'une séparation des sphères tout à fait indispensable, et il faudra à tout prix barrer la route à tous ceux qui cherchaient à la modifier pour satisfaire leur soif de pouvoir. Compte tenu de cette exigence historique, mon souci unique et primordial est de susciter un débat national responsable sur les conditions d'élaboration et de réalisation d'un nouveau projet de société et de la mesure des enjeux et des défis auxquels le Royaume est confronté. Dans cette perspective, il est bien évident qu'à mes yeux, l'autorité de l'Etat et la protection des libertés constituent les deux principes de base et la priorité incontournable. Car en effet, il serait illusoire de penser que l'on puisse édifier quoi que ce soit de stable avec un organisme d'Etat en crise. Ne pouvant plus assumer pleinement ses fonctions telles qu'elles sont définies par la loi, il est fort probable que certains appareils de cet Etat affaibli seront occupés par des forces occultes et des réseaux qui les transformeront en centres de pouvoir, livrés à eux-mêmes et pratiquement incontrôlables. Voilà pourquoi il me paraît inacceptable et intolérable qu'à travers l'«*affaire*» Walid Belhaj, certains aient voulu mettre en cause les Forces Armées Royales. Depuis des décennies, ce corps pétri de patriotisme et de fidélité accomplit sa mission de garantie de la souveraineté et d'indépendance du Royaume, et défend notre



• **Les témoignages de Belhaj et Boudribilla font état d'une tentative de fabrication par les services de rapports accusant Moulay Hicham d'accointances secrètes avec l'armée.**

intégrité territoriale avec un dévouement et une abnégation qui forcent le respect et la considération de tous.

Maintenant, et alors que les faits exposés montrent "qu'il s'agit d'affaires montées de toutes pièces, et par-delà les moyens mobilisés pour accomplir des opérations de ce type, je ne puis que réitérer cette interrogation : que veut le général Hamidou Laanigri en tentant de susciter la suspicion autour des Forces Armées Royales ? La Commission ad hoc doit examiner rigoureusement cette question afin que les responsabilités soient clairement

établies. De la même manière, comment ne pas s'interroger sur les pratiques policières et leurs débordements extralégaux dans cette «*affaire*» ? Il faudra impérativement y mettre fin par des mécanismes de contrôle fondés sur les exigences de l'Etat de droit, faute de quoi, la porte sera ouverte à d'autres dépassements et à d'autres dysfonctionnements.

En dernière instance, n'est-ce pas l'autorité démocratiquement respectée de l'Etat qui est le meilleur garant du droit et de la liberté des citoyens ? C'est elle en effet qui doit fonder l'indépendance de la justice, et assurer à tous les citoyens les moyens de faire face à l'arbitraire et à toutes les pratiques portant atteinte aux Droits de l'Homme. Loin de toute tentation de complot, mon action s'inscrit dans la démarche profondément réformatrice initiée par mon auguste grand-père, feu S.M. Mohammed V, avec le concours de tous les patriotes sincères. Démarche qu'a tenté de réanimer, au soir de sa vie, mon défunt oncle feu S.M. Hassan II. Et elle répond au désir d'approfondissement de cet élan de réforme plus d'une fois exprimé par S.M. Mohammed VI. Je suis décidé à persévérer dans cette voie quel que soit le prix à payer, et à militer pour un Maroc résolument engagé dans un processus démocratique, marqué du sceau du progrès social et de la modernité politique. Je me suis toujours défendu publiquement et par les moyens disponibles à tout citoyen marocain. Je me

réserve le droit de défendre en toutes circonstances l'honneur et l'intégrité de ma famille. Je me réserve le droit de défendre l'honneur, l'intégrité et les intérêts supérieurs de mon pays. •

**Je milite pour
une refondation
de la Monarchie
sur des bases
démocratiques et
populaires
renouvelées.**

**Hicham Ben Abdellah El Alaoui
Rabat, le 7 janvier 2002**